



Élections municipales : mesures de précautions

ACTUALITÉ

DÉMARCHES

Vendredi 13 mars 2020

Élections municipales : mesures de précautions

Dans le contexte du Coronavirus COVID-19, la Ville a pris toutes les mesures d'hygiène nécessaires afin de vous permettre de voter en sécurité et dans les meilleures conditions sanitaires ce dimanche 15 mars.





ÉLECTIONS
MUNICIPALES
15 & 22 MARS 2020

BUREAU DE VOTE ET CORONAVIRUS

Par mesure de précautions, les mesures suivantes ont été prises :



Installation de gels hydro-alcooliques en entrée et en sortie de bureau de vote



Isoloirs orientés vers un mur pour respecter la confidentialité du scrutin, sans nécessité de fermer le rideau



Marquage au sol à chaque étape du parcours de l'électeur pour maintenir une distance d'1 mètre entre chaque électeur



Les électeurs sont autorisés à signer avec leur stylo à la condition que l'encre soit bleue ou noire et indélébile

Les consignes sanitaires seront scrupuleusement respectées par les membres des bureaux de vote afin d'assurer la bonne tenue du scrutin.